



Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et de l'innovation

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
d'Amiens - Picardie
25, rue St-Leu
BP50541 – 80005 Amiens cedex 1

DECLARATION DE DESISTEMENT 2020/2021

En cas de désistement, l'avance sur redevance est remboursable avant la date d'effet mentionnée dans la décision d'admission sur demande de l'intéressé.

Passé la date d'effet, aucun remboursement ne sera exigible sauf, à titre exceptionnel et sous réserve d'une demande expresse du bénéficiaire, notamment liée à l'affectation tardive dans un établissement d'enseignement supérieur (PARCOURSUP), qui sera appréciée par la direction générale du Crous.



Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
D'Amiens - Picardie
25, rue St-Leu
BP50541 – 80005 Amiens cedex 1

Je soussigné(e) NOM, PRENOM. :

Adresse personnelle :

.....
affecté(e) pour 2020/2021 à la RESIDENCE UNIVERSITAIRE :

déclare renoncer au bénéfice du logement qui m'a été attribué.

Date :

Signature

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom, ou, à défaut, une procuration datée et signée, au bénéfice du titulaire du relevé d'identité bancaire ou postal.